



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17  
Pouvoirs : 6  
Absents : 6

Date de la convocation : 27 avril 2021

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kevin, PIAULET Christine DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN  
CROC Bertrand représenté par D BIOTTEAU  
GABIGNON Christophe représenté par L BARBOTTIN  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
MASSONNEAU Bruno représenté par V DEBIAIS  
ROYER Freddy représenté par V DEBIAIS

**ABSENTS :** MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, CHAPUT Sabrina, BEUNEL Philippe, ROBIN Nadia.

**Secrétaire de séance :** Lydie BARBOTTIN

### DELIBÉRATION N° 90

**RAPPORTEUR :** Christian MICHAUD

### OBJET : SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS - NOUVELLE ATTRIBUTION

Lors du vote du budget primitif 2021 de la Commune, une somme de 160 000 € a été inscrite pour les subventions aux associations.

Au vu de la **demande déposée par l'association citoyens en action pour le don du sang**, il est proposé d'accorder une subvention à cette association pour un montant de **400 €** conformément au tableau présenté.

Avec ce nouveau versement, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à **77 827 €**.

---

**VU** les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

**Considérant** qu'une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget primitif 2021 de la Commune, Article 6574,

**VU** le tableau présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer une subvention de 400€ à l'association citoyens en action pour le don du sang ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

